



SI VOUS DEVEZ QUITTER VOTRE DOMICILE

Pour rejoindre un des **C**entres d'**A**ccueil et de **R**egroupement : **CARE**

- **CARE Espace d'Animation**
262 avenue du Stade
- **CARE Ecole du Giffre**
3711 route du Giffre
- **CARE Gymnase du Collège**
140 rue du Collège
- **CARE Salle Paroissiale**
96 rue du Patronage



PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE

- ☐ 2 litres d'eau par personne
- ☐ Nourriture d'urgence
- ☐ Lampe de poche
- ☐ Radio à piles
- ☐ Vêtements chauds et de rechange
- ☐ Sac de couchage
- ☐ Lingettes
- ☐ Ordonnances et médicaments
- ☐ Livres ou lecture
- ☐ Jeux de société si vous avez des enfants en bas âge
- ☐ Papiers d'identité
- ☐ Sacs plastiques pour protéger les effets et vos papiers
- ☐ Doubles des clefs de votre domicile et de votre véhicule
- ☐ Téléphone portable avec chargeur
- ☐ Argent liquide

Signalez toujours votre départ à vos proches

En cas d'urgence, composez le 112



DICRiM

**Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**



ADOPTÉZ LES BONS REFLEXES POUR MIEUX RÉAGIR EN SITUATION DE CRISE

- 1 Je garde ce document DICRiM à portée de main
- 2 Je suis autonome pour 24h
- 3 Je sais où prendre les informations de la Mairie en charge de la gestion de la crise

ENFIN

- 4 Je me protège ainsi que mes proches en adoptant les bons réflexes

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** permet d'anticiper sur les évènements qui peuvent impacter notre Commune

- | | |
|--|--------------------------------------|
| • Inondation / Crue du Giffre | • Séisme |
| • Tempête et événement météorologique | • Technologie & Industrie |
| • Transport de matières dangereuses | • Mouvement de terrain |
| • Rupture des énergies et réseaux | • Isolement de la commune |
| • Alimentation en eau potable | • Nuage toxique |
| • Risque sanitaire | • Chute de neige |
| • Pandémie | • Événementiel |
| • Risque nucléaire | • Acte malveillant |
| • Incendie et fumées toxiques | • Episode de grand froid |

Document à conserver



PENSEZ À TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MOBILE " MAIRIE DE MARIGNIER "

Apple



Google Play



EN CAS DE DANGER, LA PRÉFECTURE VOUS ENVERRÀ
UN MESSAGE D'ALERTE SUR VOTRE TÉLÉPHONE PORTABLE
VIA LE DISPOSITIF "FR-ALERT"

 04 50 34 60 22

 crise@marignier.fr

 www.marignier.fr

 [Marignier.CoeurDeVies](https://www.facebook.com/Marignier.CoeurDeVies)

 [marignier.coeurdevies](https://www.instagram.com/marignier.coeurdevies)



AFFICHAGE DE COMMUNIQUÉS DE CRISE AUX POINTS-INFORMATION :

- Mairie
- Espace d'Animation
- Gymnase du Collège
- Plan Séraphin
- Eponnet / Bas Cheney
- Monnaz
- Ossat

J'ADOpte LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES NATURELS

• Crue torrentielle



N'utilisez pas les ponts et berges impactés - Attention aux bouches d'égout inondées et aux passages à gué avec le risque d'être emporté par le courant

• Tempête



Attention aux projections de matériaux, chutes d'objets et aux lignes électriques - Ne vous exposez pas au vent et au bâchage en hauteur

• Séisme



Ne restez pas à l'aplomb des façades - A l'intérieur, se protéger en évitant le centre des pièces. Coupez si possible les énergies et les alimentations au gaz - Pensez au risque de réplique

• Neige abondante et baisse excessive des températures



Pensez aux personnes fragiles et vulnérables

Rejoignez un lieu sécurisé signalé par la commune ou les sapeurs-pompiers

Respectez toujours les consignes et périmètres de sécurité

J'ADOpte LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES ET SANITAIRES

• Pollutions des eaux et nappes phréatiques



Conformez-vous aux consignes des autorités et des services de secours - La commune, avec son plan de sauvegarde, assure la distribution d'eau potable et en lien avec la Préfecture gère l'alimentation en eau des cheptels

• Nuage toxique



Dans le doute restez confinés à votre domicile ou lieu de travail et attendez les consignes des autorités en vous informant de la situation

• Accident de matières dangereuses



Restez à distance - Laissez agir les services de secours
Respectez les périmètres de sécurité installés
Informez-vous sur les consignes des autorités

Rejoignez un lieu sécurisé signalé par la commune ou les sapeurs-pompiers

Respectez toujours les consignes et périmètres de sécurité